



Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs. (D.I.C.R.I.M.)

Lieu de mise en consultation du DICRIM :

Mairie de Knoeringue

14 rue de Bâle

Tél : 03 89 68 60 02

ou sur le site internet : <http://knoeringue.site.voila.fr>.

Deux risques naturels répertoriés sur la Commune de Knoeringue :

- risque sismique, zonage II (sismicité moyenne)
- risque d'inondations/coulées de boues.

EDITORIAL

Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M. en abrégé) a été élaboré, afin d'énoncer les mesures préventives en cas de catastrophes majeures affectant le territoire et la population de la Commune de Knoeringue.

Le présent document, s'appuyant sur le Dossier Départemental des Risques Majeurs dans le Haut-Rhin (D.D.R.M.) édition 2006 - document établi par la Préfecture avec les services compétents - réunit les informations nécessaires à la mise en œuvre de l'information préventive dans la Commune de Knoeringue.

Il ressort de ce document que notre village est concerné : par deux risques naturels, le risque sismique zonage II et le risque d'inondations/coulées de boues.

Si Knoeringue présente jusqu'à aujourd'hui peu de dangers permanents, il n'en reste pas moins, comme partout d'ailleurs, qu'un risque lié à un évènement exceptionnel, climatique ou autre demeure.

Le présent document est destiné à informer la population sur les dangers potentiels qui existent sur le territoire de Knoeringue et sur la conduite à tenir en cas d'accident car les citoyens ont un droit naturel à être informés sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent (Code de l'Environnement dans son article L.125-2).

Le Maire de KNOERINGUE

André UEBERSCHLAG

INTRODUCTION

L'information préventive.

Face aux risques recensés sur la Commune et afin d'assurer à la population un maximum de sécurité, il est nécessaire de développer une information préventive. Elle est instaurée en France par l'article 12 de la loi du 22 juillet 1987 : « Le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt en certains points du territoire et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger ». Son but est de sensibiliser la population aux risques existants et de l'informer des mesures à prendre et de la conduite à tenir en cas d'accident.

Définition du risque majeur.

Le risque majeur résulte d'un évènement potentiellement dangereux se produisant sur une zone où des enjeux humains, économiques et environnementaux peuvent être atteints.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

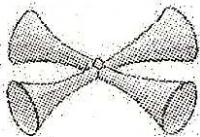
- une faible fréquence : on pourrait être tenté de l'oublier et de ne pas se préparer à sa survenue,
- une importante gravité : nombreuses victimes, lourds dommages aux biens et à l'environnement.

On distingue deux grandes catégories de risques majeurs :

- les risques naturels : inondation, tempête, feu de forêt, avalanche, séisme, mouvement de terrain, cyclone, éruption volcanique.
- les risques technologiques : risque industriel, transport de matières dangereuses, rupture de barrage, risque nucléaire.

La commune de KNOERINGUE est concernée par deux risques naturels :

- risque sismique, zonage II
- risque d'inondations/coulées de boues.



L'ALERTE DES POPULATIONS

Systèmes d'alerte des populations

Le réseau d'alerte de Knoeringue est composé d'une sirène, située sur le toit de l'église. Pour vérifier le bon fonctionnement de la sirène, il est procédé à un essai le deuxième jeudi de chaque mois à midi.

Le Centre de Première Intervention (CPI) de Knoeringue procède également à un essai de sirène à chacun de ses exercices.

«En cas d'alerte, les sirènes émettent un son montant et descendant de trois fois 1min41, séparé par un intervalle de silence de 5 secondes. La fin de l'alerte est annoncée par un son continu de 30 secondes.»

Si vous entendez la sirène :

➤ confinez-vous et écoutez la radio :

- France Bleu Alsace : 102.6 MHZ
- Radio Dreyeckland : 104.6 MHZ
- FLOR FM (anciennement Radio Florival) : 98.6 MHZ

ou regardez :

- France3 Alsace

Elles diffuseront la nature du risque et les comportements à adopter.

Après :

Restez à l'écoute de la radio et respectez les consignes données par les autorités.

En cas de danger, le maire peut faire procéder à l'évacuation de la population menacée. Elle pourrait alors être hébergée temporairement à la salle des fêtes.

L'alerte est la diffusion d'un signal sonore annonçant un danger immédiat. Elle permet à chacun de prendre des mesures de protection. Certains risques sont annoncés par un signal d'alerte donné par la sirène : nuage toxique.... L'alerte est ensuite confirmée par la radio.

ORGANISATION DES SECOURS

Au niveau communal :

- par la cellule de crise municipale, dirigée par le maire et constituée des adjoints et du Chef de corps des sapeurs-pompiers. Sa mission est d'informer la préfecture en temps réel de la situation au plan local, de mettre en œuvre les moyens de secours, de requérir les moyens supplémentaires si nécessaire auprès du Préfet, de coordonner les actions, de tenir un registre des actions, d'informer et de renseigner la population et gérer l'après-crise.

Organisation de la commune :

Pour notre commune, la cellule de crise est constituée :

- du maire
- des adjoints
- du Chef de corps des sapeurs-pompiers de Knoeringue.

Fonctionnement :

La cellule de crise se réunira en Mairie dans la mesure du possible, disposant ainsi de tous les moyens de communication : téléphone, télécopie, e-mail et réseau internet.

La liste de la population fournie par la Mairie, ainsi que la liste des numéros de téléphones utiles, le téléphone et la radio sont mis à disposition.

Les Moyens opérationnels :

Les sapeurs-pompiers du centre de Première Intervention de notre commune et leur équipement.

Médecins et infirmières présents de la commune.

Les enseignants au niveau de l'école.

L'agent technique et le matériel communal.

Sur demande du Maire, les entreprises et les agriculteurs de la commune avec du matériel spécifique.

Tout bénévole dès lors qu'il est mandaté par le Maire.

LE RISQUE SISMIQUE

Caractéristiques générales :

Un séisme provient de la fracture des roches en profondeur qui due à l'accumulation d'une grande énergie se libère, créant des failles au moment où le seuil de rupture mécanique des roches est atteint.

Le fossé rhénan est une zone de failles et la sismicité de cette zone est connue pour être relativement importante. On cite souvent le séisme de Bâle de 1356 qui a marqué l'histoire comme étant particulièrement dévastateur.

La commune de Knoeringue est située en zone II (sismicité moyenne), comme indiqué dans le DDRM.

La prévention :

Il n'existe pas de préalerte possible.

Pour autant, la sismicité est actuellement surveillée par un réseau national dont les données sont centralisées à l'Institut de Physique du Globe à Strasbourg.

C'est pourquoi, il est important que la préoccupation parasismique intégrée dans les premières phases de la conception d'un projet au même titre que l'étanchéité ou l'isolation.

Ainsi la nature du sol, la qualité des matériaux, les formes et les structures, l'exécution des travaux, l'implantation des ouvrages à l'écart des grandes zones faillées ou des terrains peu stables doivent être pris en compte.

Les consignes de sécurité :

En situation normale, il est utile de repérer les points de coupure de gaz, de l'eau et de l'électricité dans son habitation, de fixer les appareils et les meubles lourds, de s'équiper d'une radio portable, d'une lampe de poche, d'une trousse de secours.

Que faire en cas de séisme ?

➤ à l'intérieur : se mettre à l'angle d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres.

➤ à l'extérieur : s'éloigner de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques) à défaut s'abriter sous un porche.

➤ En voiture : s'arrêter si possible à distance des constructions et de fils électriques et ne pas descendre avant la fin de la secousse.

Après la 1^{ère} secousse, se méfier des répliques :

- Vérifier l'eau, le gaz, l'électricité : en cas de fuite, ouvrir les fenêtres et les portes, quitter le bâtiment et prévenir les autorités.
- Prendre contact avec vos voisins qui peuvent avoir besoin d'aide.
- Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble

Consignes générales :

- Respecter les consignes données par les autorités
- Ecouter la radio France Bleu 102.6 MHZ, Radio Dreyeckland 104.6 MHZ, FLOR FM 98.6, MHZ.
- Ne pas téléphoner : laissez les lignes libres pour les secours.
- Ne pas fumer (risque d'explosion).



Abritez-vous sous un meuble solide



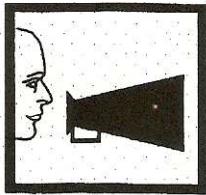
Eloignez-vous des bâtiments, pylônes, arbres...



Ne fumez pas.



Ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre.



Respectez les consignes
des autorités.

Où s' informer :

- Préfecture - Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC)
- Direction Départementale de l'Equipement (DDE)
- Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours (SDIS)
- Centre Scientifique et Technique du Bâtiment, Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement de l'Est, Bureau de Recherches Géologiques et Minières, Institut de Physique du Globe de Strasbourg.

LE RISQUE INONDATION / COULEE DE BOUES

Caractéristiques générales :

Une inondation est la submersion d'une zone, à des hauteurs variables, soit par débordement naturel d'un cours d'eau, soit suite à une rupture de digue, soit par une coulée d'eau chargée en sédiments (coulées de boue). L'inondation fait suite à un épisode de pluies importantes ou à une fonte de neige.

Historique : En 1980, nous avons dû faire face à un risque de coulées de boue au lieu-dit Steinberg qui n'a pas eu de conséquences ni pour les biens ni pour la population.

En 1999, une tempête a déclenché des mouvements de terrains et des coulées de boues qui n'ont pas eu de conséquences pour notre village.

La Prévention :

L'entretien.

Il permet d'assurer le libre écoulement des eaux en enlevant notamment les embâcles qui obstruent le lit (troncs d'arbres...). Il est à la charge des propriétaires riverains ou des syndicats de cours d'eau.

L'alerte :

La préfecture dispose d'un outil permettant de lancer téléphoniquement l'alerte auprès des maires du département dans des délais très rapides (système GALA : Gestion d'Alerte Locale Automatisée).

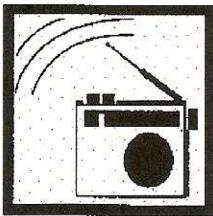
Les consignes de sécurité :

Pendant la montée des eaux :

- s'informer par radio ou auprès de la mairie de la montée des eaux.
- boucher toutes les ouvertures basses de la maison.
- couper le gaz et l'électricité.
- monter à l'étage avec les documents utiles, de l'eau et de la nourriture.
- éviter de téléphoner, laisser les lignes libres pour les secours.
- respecter les consignes données par les autorités.
- éviter de circuler, ne pas chercher vos enfants, l'école s'en occupe.
- ne jamais s'engager sur une aire inondée à pied ou en voiture, les obstacles ne sont pas visibles (plaques d'égouts enlevés, lit de la rivière...).
- se tenir prêt à évacuer votre maison si nécessaire.

Après la crue :

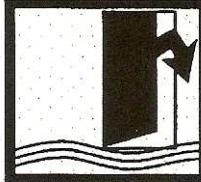
- aérer et nettoyer les pièces, désinfecter si nécessaire à l'eau de javel.
- ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche.
- chauffer dès que possible



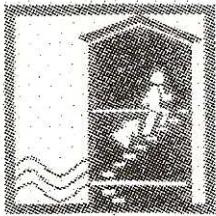
Ecoutez la radio.
Respectez les consignes des autorités.



Fermez le gaz et
l'électricité.



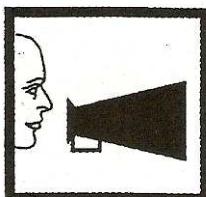
Fermez portes, fenêtres,
soupiraux, aérations.



Montez dans les étages.



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.



Respectez les
consignes des
autorités.

Où s'informer :

- Préfecture - Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC)
- Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF)
- Direction Départementale de l'Equipement (DDE)
- Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours (DDSI)

EN CAS DE RASSEMBLEMENT

Au cas où il y aurait une alerte suivie d'un rassemblement, le lieu de rendez-vous se situe dans la salle polyvalente de KNOERINGUE.

Le présent dossier, intitulé D.I.C.R.I.M. s'inscrit dans une démarche de prévention. Tout citoyen peut consulter le D.I.C.R.I.M. tenu à disposition en Mairie ou sur le site internet : <http://knoeringue.site.voila.fr>.



Le Maire :

André UEBERSCHLAG